

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-46

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE RESORPTION DE
L'HABITAT INSALUBRE
COMMUNES D'ESCATALENS ET SISTELS**

I - NATURE DES PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1984, le Conseil Général accorde des subventions aux communes qui effectuent des acquisitions d'immeubles bâtis en vue de réaliser des opérations de résorption de l'habitat insalubre.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est égale au coût des acquisitions, sur la base de l'estimation du Service des Domaines.

Le taux de subvention est celui dont bénéficie la commune au titre des grosses réparations aux bâtiments communaux. Ce taux varie de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, avec une majoration de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041431, sous-fonction 72.

Autorisation de programme 2011.....	20 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	15 240 €
Disponible.....	4 760 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 15 240 € :

** Demande présentée dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE OPERATION	COUT En € HT	ESTIMATION DES DOMAINES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX)
1) ESCATALENS Acquisition de la maison DELCAMPS/FOURNIOLS en vue de sa réhabilitation en locaux associatifs	66 000	66 000 €	66 000 x 18% = <u>11 880 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04/02/10.			

** Demande présentée dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne*

COMMUNE OPERATION	COUT En € HT	ESTIMATION DES DOMAINES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE (TAUX)
2) SISTELS Acquisition de la maison Judith Waring	28 000	28 000 €	28 000 x 12 % = <u>3 360 €</u>

TOTAL..... 15 240 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041431, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,